

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38;
EWIG, r. Ambroise-Beauchamp, 9;
BLAYNET, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAVITTE & Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

16 Juin 1881.

Chronique générale.

Les députés de la gauche commencent à craindre que la fantasmagorie de la gratuité de l'enseignement primaire ne soit pas goûtée par nos campagnes. Nous trouvons en effet sur la liste des propositions à la Chambre un amendement, signé de dix d'entr'eux, ainsi conçu: « Subvention aux communes pour la gratuité de l'enseignement primaire. Elever le montant de ce chapitre de 15 à 34 millions afin d'exonérer les communes du prélèvement du cinquième des ressources visées dans la loi établissant la gratuité de l'instruction primaire. »

De façon ou d'autre, ce sont toujours les contribuables qui paieront.

Le bruit court, dit le Télégraphe, que le gouvernement s'est mis d'accord sur la date des élections.

La date du 25 septembre a paru concilier tous les intérêts.

Rien, d'ailleurs, n'est encore définitivement adopté.

Le ministre de l'intérieur a été chargé de demander aux préfets tous les renseignements sur cette question. Ces renseignements seront très-prochainement soumis au conseil, qui aura alors à prendre une résolution définitive.

On télégraphie de Toulon, 15 juin:

« La Jeanne d'Arc est entrée (en rade ce matin à sept heures.

» Une salve de quinze coups de canon a été tirée en l'honneur de Mustapha et de la mission tunisienne.

» La réception aura lieu à dix heures à la préfecture maritime.

» Les transports l'Algésiras, l'Intrepide, la Sarthe, sont sur le point de partir pour l'Algérie avec deux jours de viande fraîche pour 4,400 passagers. »

LE TRAITE DE COMMERCE.

Le gouvernement républicain est, paraît-il, une fois de plus, à la veille de compromettre follement les intérêts de la France. L'Angleterre sait bien qu'elle n'obtiendra ni de l'Allemagne, ni de l'Italie, ni des Etats-Unis, la renonciation au système de protection plus énergiquement pratiqué que jamais par ces Etats. Mais elle se montre arrogante vis-à-vis de la France, parce qu'elle rencontre dans les Chambres et dans le cabinet des complices pour ses prétentions exorbitantes. Le tarif général voté par le Parlement n'est, certes, qu'un palliatif très-faible aux ruines amoncelées dans notre pays par le libre-échange. Il a provoqué cependant, de l'autre côté du Détroit, des protestations très-vives dans la presse et les meetings. On a proposé de trapper d'interdit les modes françaises, mais les Anglais ont ri, disons-le, au nez des conseillers qui les invitaient à demander à Berlin cette élégance que l'on ne trouve qu'à Paris.

Dans le Parlement britannique on retrouve l'éclat des colères intéressées de nos voisins, colères que sir Charles Dilke a essayé de calmer en faisant des révélations dont la discrétion n'altère pas la gravité, sur certaines négociations occultes conduites avec le ministère français. Le Constitutionnel, dans un article très-remarquable de M. Cucheval-Clarigny, signale à bon droit le caractère périlleux et insolite de la conduite du gouvernement.

Nous citons:

« Le ministre anglais a plaidé les circonstances atténuantes pour la France: il a fait prévoir qu'elle allait s'amender et venir à résipiscence, et exprimant le regret de ne pouvoir tout dire à raison du caractère confidentiel des communications qu'il avait reçues, il a annoncé que des conces-

sions lui avaient déjà été offertes, qu'il en attendait d'autres et qu'il avait lieu d'espérer qu'elles seraient plus larges et plus nombreuses.

» Ainsi, le gouvernement français est déjà résolu à se départir des conditions du tarif général. Dans quelle mesure le fera-t-il? Il serait très-intéressant de le savoir. On ne nous le dira pas, mais peut-être l'apprendrons-nous par la voie d'Angleterre. Les négociations, en effet, sont conduites par les deux gouvernements d'une façon toute différente.

» L'Angleterre a pris pour commissaires des hommes spéciaux, la France envoie à Londres des bureaucrates. Les commissaires anglais ont appelé à Londres des délégués des chambres de commerce et des représentants de toutes les industries: ils leur communiquent d'avance et ils discutent préalablement avec eux toutes les propositions dont la commission internationale est saisie: c'est l'industrie anglaise qui négocie par leur intermédiaire. Les industriels français sont tenus systématiquement dans l'ignorance des discussions qui ont lieu et des solutions auxquelles on aboutit.

» Ceux d'entre eux qui ont offert de se rendre à Londres, à leurs frais, et de s'y mettre à la disposition des commissaires français pour tous les renseignements techniques dont ceux-ci auraient besoin, ont été éconduits. Industriels et Parlement seront mis inopinément en face d'un fait accompli, en face d'un traité tout rédigé qu'il faudra accepter ou rejeter en bloc; et on ne manquera pas de faire valoir qu'un rejet compromettrait gravement les relations des deux pays.

» Heureusement, les commissaires anglais sont moins silencieux que les nôtres; les délégués dont ils demandent les avis font part aux chambres de commerce de toutes les communications qu'ils reçoivent, les chambres de commerce en délibèrent et les journaux en parlent. Nos industriels pourront, par cette voie, être informés des sacrifices que l'on compte leur imposer. Qu'ils se tiennent donc en éveil et qu'ils

fassent appel à l'opinion pour que nos Chambres n'acceptent pas la carte forcée que l'industrie anglaise se prépare à leur présenter par les mains de notre propre gouvernement. »

Il ne faut pas oublier, dit l'Union, que le représentant de la République à Londres est M. Challemel-Lacour, que le ministre du commerce est M. Tirard, et que M. Gambetta veut payer les bonnes grâces de l'Angleterre à son égard.

La France peut tout craindre de l'ignorance des hommes qui la gouvernent, et elle a tout à redouter des républicains affiliés au Cobden-Club.

Nous estimons qu'une interpellation sur les déclarations produites par sir Charles Dilke serait nécessaire.

ALGÉRIE.

Alger, 14 juin.

On annonce qu'un bataillon du 32^e de ligne, actuellement à Alger, partira demain par voies rapides, pour renforcer les colonnes qui opèrent au Sud de la province d'Oran.

On annonce également qu'une partie du corps expéditionnaire de Tunisie restera en Algérie pour y remplacer les troupes qui opèrent dans le Sud de la province d'Oran.

Alger, 15 juin.

Hier mardi, à sept heures du matin, l'agha des Harrars-El-Hadji-Kaddour-ben-Sahraoui a rencontré les Laghouat du Khel, à Maden.

Le goum des Harrars les a attaqués et les a poursuivis jusqu'à l'Ouled-Khraoub. Il leur a tué un grand nombre de cavaliers, leur a pris tout leur convoi, s'est emparé du drapeau des Laghouat et a tué le caïd des Rezigan.

Il amène avec lui les Ouled-Sidi-Naceur.

Le goum des Harrars était soutenu par le colonel Brunetière, mais nos escadrons n'ont pas été engagés, se trouvant à deux ou trois heures de marche en arrière des goums.

30

Fouilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

J'ai dit que tous les prisonniers me témoignaient leur animadversion et me traitaient comme un paria; j'aurais dû faire une exception pour l'un d'eux qui s'était toujours tenu en dehors de la ligue formée contre moi.

J'ignorais son nom, je ne le connaissais que sous le sobriquet de Palot qu'on lui avait donné à cause de son extrême pâleur.

C'était un jeune homme de vingt-quatre ans, d'un extérieur faible et chétif; jamais il n'avait subi une punition, jamais il n'avait mérité un reproche; il observait la règle avec une docilité qui ne se démentait jamais.

Il était d'une santé très-délicate, et souvent à l'atelier sa toux sèche et pénible révélait une poitrine cruellement atteinte; aucune plainte ne sortait de sa bouche et, quoiqu'on raison de son état de santé il pût réclamer un adoucissement au traitement commun, quoiqu'on le lui eût plusieurs fois offert, il s'obstinait à suivre le même régime que tous ses compagnons.

Timide et mélancolique, il parlait rarement, soit qu'il fût à observer la loi du silence, soit qu'il préférât se renfermer dans ses propres pensées; sa douceur était inaltérable et jamais on n'avait surpris chez lui un geste ou une parole d'impatience.

Pauvre Palot, je le vois encore avec ses grands yeux doux et tristes, ses joues creuses, son corps grêle sur lequel flottaient ses vêtements de prisonnier; je le vois courbé sur son établi, travaillant avec un indomptable courage jusqu'au moment où ses forces le trahissaient, puis rêveur entretenir une muette causerie avec lui-même, et, comme sortant d'un songe, reprendre de nouveau sa tâche.

Je l'avais remarqué parce que seul, au moment où les autres étaient le plus vivement animés contre moi, il me témoignait, par l'expression de son visage, qu'il n'avait pour moi que des sentiments sympathiques, comme pour me dédommager de la prescription universelle.

Plusieurs fois nos regards se rencontrèrent et toujours je lus dans les siens comme une invitation à croire à son amitié; alors il baissait timidement les yeux et une légère rougeur colorait son frêle visage.

Je suis convaincu qu'il aurait voulu me donner un avertissement, mais la discipline de la maison ne le permettait pas.

Moi, cependant, de ce que la haine de Bourdeau était assoupie, je conclus qu'elle était éteinte; je

le connaissais mal.

Un jour, nous venions de terminer la promenade matinale qui suivait notre lever; il était six heures et nous quittions le préau pour nous rendre à nos travaux respectifs, lorsque Palot s'approcha de moi et murmura à mon oreille:

— Prenez garde.

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage, un gardien nous sépara.

J'étais encore de service à la boblaagerie avec quelques autres.

Palot se glissa parmi nous; c'était une grave infraction à la règle, et elle appelait une punition sévère, mais il avait son motif.

A chacun de nous était assignée sa tâche; j'étais chargé de monter au grenier un sac de farine; au moment où je le chargeais sur mes épaules, j'aperçus Bourdeau qui souriait méchamment, je m'en préoccupai peu et me dirigeai vers l'échelle; mais alors Palot, qui n'avait jamais mieux mérité son surnom qu'en ce moment et qui paraissait très-agité, s'approcha du gardien auquel il parla tout bas.

Celui-ci me fit signe d'arrêter et examina l'échelle; à la première secousse qu'il lui imprima, elle se brisa entre ses mains.

Une entaille non apparente avait été faite aux deux montants; si j'avais mis le pied sur un échelon, je faisais une chute d'une dizaine de pieds, et

me tuais infailliblement.

Qui avait exécuté ce plan criminel?

Je n'en doutais pas, ni le gardien, ni personne.

Mais Palot, que quelques mots surpris à la dérobée avaient mis à même d'en prévenir le succès, n'avait prononcé aucun nom. Bourdeau, interrogé, nia avec une assurance effrontée; aucune preuve ne pouvait appuyer la conviction générale; on attendit, pour punir le misérable, une circonstance qui permit de l'atteindre sans crainte d'erreur.

Il conserva pendant cette scène un sang-froid imperturbable, car il avait un front d'airain; seulement, au moment où il croyait n'être aperçu par personne, je surpris son regard attaché sur Palot.

Jamais je n'ai remarqué une expression de haine aussi infernale.

Je m'étais approché de mon sauveur pour lui serrer la main et le remercier avec effusion; je lui demandai quel motif il avait de s'intéresser ainsi à moi.

Il parut étonné de ma question.

— A ma place, dit-il, n'auriez-vous pas fait de même?

Comme je ne répondais pas:

— J'en suis sûr, reprit-il, vous n'auriez pas hésité plus que moi.

Il me jugeait d'après lui.

Un mois auparavant, en se prononçant avec cette assurance, il se serait trompé.

Les Laghout dont il est question sont ceux qui avaient été attaqués récemment par le général Detrie et qui cherchaient à rejoindre Bou-Amena.

TUNISIE.

Tunis, 15 juin.

Les travaux du chemin de fer de Tunis à Souze ont repris hier sur la section de Tunis à Hamman-el-Lif. Les premiers ouvriers et le matériel sont arrivés hier soir sur le chantier. Il en arrive encore aujourd'hui.

M. Goguel, entrepreneur de la section de Hamman-el-Lif, partira prochainement pour commencer activement la construction de la ligne.

On étudie un projet de chemin de fer de Djedeïda à Bizerte par Mateur.

Il est question de l'entrée de la Tunisie dans l'union monétaire de Berne. Ce serait un grand bienfait pour toutes les populations de la Régence, dont la circulation monétaire n'est d'accord avec la monnaie d'aucun pays, ce qui occasionne de grandes difficultés de change.

Le général Forgemol rendra prochainement à M. Roustan, à Tunis, la visite que lui fit M. Roustan à Béja. Le jour de la revue du général Forgemol n'est pas encore fixé.

Saïda, 15 juin.

On croit que Bou-Amena se trouve actuellement entre le Chott et Trarafoua, poursuivi par nos colonnes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 juin.

Le marché témoigne exactement les mêmes dispositions qu'hier. Le 5 0/0 se maintient aux environs de 119.50. L'amortissable ancien est à 88.10 et le nouveau à 87.17 1/2.

L'action du Crédit foncier paraît en mouvement ascensionnel continu. De 1,745 on s'élève à 1,762.50. Le comptant achète en prévision des bénéfices que les porteurs doivent retirer de l'opération du rachat du capital. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 730.

Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie sont demandées à 677.50. Le cours de 700 ne tardera pas à être conquis.

On est à 5,800 sur l'action de la Banque de France. Le Comptoir d'escompte est plus lourd par suite de l'échec complet que subit l'emprunt grec. On fait 1,092.50, puis 1,100. La Banque de Paris est à 1,325. Le Crédit général français a dépassé le cours de 800. Le titre se négocie à 805. La comparaison entre ce titre et les valeurs de même ordre permet de prévoir une hausse importante. La Société générale française de Crédit est l'objet de nombreuses demandes en actions anciennes et nouvelles. Ce dernier titre bénéficie d'une prime assez importante au-delà de son prix d'émission. La Banque nationale est bien tenue à 725. Le Crédit foncier maritime est demandé à 620. On cote 270 sur les bons de l'Assurance financière.

Le Crédit mobilier français est très-ferme à 775 et 772.50.

Chronique militaire.

Par décret du Président de la République, en date du 14 juin 1884 :

M. Léaux, lieutenant-colonel de cavalerie

hors cadres, employé dans le service des remontes, est nommé colonel.

M. Piéto, chef d'escadrons, instructeur en chef d'équitation à l'École de cavalerie de Saumur, est nommé lieutenant-colonel.

M. du Hamel de Cauchy, chef d'escadrons au 18^e dragons, est nommé lieutenant-colonel.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La valeur locative de 2,000 fr. donnée au logement de M. l'Aumônier de l'Hospice de Saumur, par M. le Maire, dans son exposé du 6 mai au Conseil municipal, est une grosse erreur matérielle.

Cette erreur a déjà été relevée et condamnée contradictoirement il y a cinq à six ans ; on peut la qualifier de systématique.

Pour le démontrer, il suffit de rappeler les chiffres d'autrefois.

L'aumônerie a été bâtie sur une première parcelle de terrain dépendant de l'ancienne propriété Bellancourt : or, cette propriété a été acquise par l'Hospice 21,500 fr., acte en main.

La rue Neuve de l'Hospice occupe la plus grande partie de cette acquisition, d'accord avec la Ville.

Une deuxième parcelle, près la rue de la Chouetterie, a été vendue à M. Guignon.

Une troisième avec bâtiment a été vendue à M^{me} veuve Goislard.

Une quatrième parcelle a été affectée au jardin de l'économiste.

Enfin, il reste encore à l'Hospice quelques mètres de terrain, en façade, au long du sieur Robineau.

En somme, l'aumônerie occupe une surface de terre dont le prix maximum peut être évalué à 3,000 fr.

La construction ayant coûté 41,000 fr., c'est donc une dépense de 44,000 fr., représentant une valeur locative de sept à huit cents francs.

En évaluant ce chiffre à 2,000 fr. de valeur annuelle, on égare le public, on accredité cette erreur, réfutée officiellement, à savoir : que l'ancienne administration hospitalière avait dépensé 40,000 fr. pour loger un aumônier ; que le Conseil municipal ne lui pardonnerait pas cette dépense (Historique.)

Qu'on le dise nettement : la suppression de l'aumônier, voilà le but, le système.

La municipalité peut-elle le faire sans violer l'institution, sans enfreindre le règlement dressé il y a cinq ans avec la plus grande impartialité ?

Tel est le litige, dont l'issue ne redoute ni la justice, ni l'opinion.

Voici la réponse que M. le Curé de Nantilly a adressée à M. le Maire de Saumur :

Saumur, 15 juin 1881.

Monsieur le Maire,

Vous me dites, dans la lettre que vous m'avez envoyée hier, que vous êtes étonné de voir chez moi des affirmations contraires

à ma première pensée. Vous vous trompez, il n'y a eu chez moi aucun changement. Dans la réponse que j'ai faite à votre lettre du 16 mai, je vous avais dit quel était le vrai sens de ma parole à M. Charbonneau. Je l'ai répété dans un article inséré dans l'Echo Saumurois, le 21 mai dernier. Non, Monsieur, je n'ai jamais dit, pas plus à M. Charbonneau qu'à personne, que je verrais avec plaisir la combinaison projetée.

J'ai dit, j'ai répété, et je répète encore, que je n'avais nul titre pour trancher cette question, que M^r d'Angers avait seul mission pour la résoudre, et que j'accepterais volontiers la décision, non pas de la Commission administrative, mais de l'Evêché. J'avais ajouté que, pour avoir un second vicaire, je ne voyais pas de logement possible dans la cure de Nantilly.

Comme la Commission des Hospices a refusé tout traitement pour un aumônier, il n'y a donc aucune rétribution pour un prêtre spécialement attaché à l'Hospice. Si vous voulez que le service religieux soit fait par un vicaire et non par un aumônier, adressez-vous donc à M^r l'Evêque d'Angers, qui seul peut nommer un prêtre pour remplir ces fonctions. C'est la seule solution possible. Mais ayez la bonté de comprendre qu'il faut un traitement à ce prêtre. Il lui faut de quoi vivre, un logement, une pension, et un petit traitement pour se procurer les vêtements nécessaires. Je ne vois pas alors ce que deviendra votre économie, en refusant le traitement d'aumônier.

Quant à cette ère de liberté complète laissée dans l'Hospice de Saumur, au culte catholique, et que vous promettez pour le 4^r janvier 1882, je désire de tout mon cœur qu'elle commence dès aujourd'hui.

Je suis, etc.

H. GRIGNON,

Ch. hon., curé de Nantilly.

L'INCIDENT DE SAUMUR.

M. le Préfet de Maine-et-Loire avait-il droit au salut des officiers qui l'ont croisé dernièrement dans la rue Beaurepaire, et auxquels il a été infligé 15 jours d'arrêts de rigueur, pour y avoir manqué ?

Chacun se le demande depuis cet événement. Or, l'Avenir militaire, dans son dernier numéro, consacre à l'examen de cette question un intéressant et concluant article que nous sommes heureux de mettre sous les yeux du public.

Ce fait (la punition de 15 jours d'arrêts), dit l'Avenir militaire, nous semble constituer à la fois un criant abus et un précédent des plus graves, quant aux rapports quotidiens entre les fonctionnaires civils et les officiers.

Nous ne voulons pas discuter les insinuations de toute sorte lancées contre l'École au sujet de son esprit plus ou moins favorable aux institutions politiques actuelles ; nous ne cherchons pas même à voir en cette affaire le contre-coup de l'incident du commissaire de police : la question ne comporte aucune considération politique, elle doit rester circonscrite étroitement dans les limites du règlement.

Les officiers punis devaient-ils pas saluer M. le Préfet de Maine-et-Loire ? Voilà toute la question. Ils n'y étaient pas obligés. Voilà toute la réponse.

L'article 198 de l'ordonnance du 24 novembre 1833 sur le service des fonctionnaires civils en costume ; la nomenclature des grades et fonctions dans le droit au salut, indique clairement qu'il n'est question que de certains fonctionnaires civils attachés au service de l'armée, tels que les payeurs, par exemple. Sinon il faudrait étendre l'obligation du salut aux sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police et même garde-champêtres, qui sont tous des fonctionnaires civils.

Du reste, le règlement sur le service des places (qui est du 13 octobre 1863 et non du 2 novembre 1833 comme le croit le fameux rédacteur militaire que le Gaulois nous annonce) est muet à cet égard tant dans les articles 319, 333, 338, 360, qui définissent les honneurs dus aux Préfets, que dans l'article 158 qui fixe les règles générales relatives à l'échange de salut.

Nul, si haut placé qu'il soit, n'a le droit d'exiger pour lui-même, ni d'accorder aux autres, des honneurs différents de ceux qui sont prescrits le décret précité. L'article 96, qui est formel, dit : « Il est interdit d'exiger ou de rendre d'autres honneurs militaires que ceux déterminés par le présent décret. »

Donc, si l'ordre de saluer M. le Préfet de Maine-et-Loire, ou tout autre fonctionnaire civil, avait été donné, celui qui l'aurait donné aurait commis à la fois un abus de pouvoir et une violation du règlement.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, qui peut ignorer les règlements militaires, s'est-il prévalu d'ordres donnés pour lui spécialement pour exiger une marque de respect qui ne lui est point due ?

Dans tous les cas, on peut être assuré que, pour fixer la jurisprudence, ses collègues vont, à l'avenir, chercher à faire valoir en tous lieux l'arrêt rendu contre les officiers punis.

Il est donc nécessaire de réagir immédiatement et énergiquement contre cette tendance. Tandis que les règlements de la plupart des puissances étrangères n'accordent aucun honneur militaire aux dignitaires de l'ordre civil, ecclésiastique ou judiciaire, les règlements français leur en accordent de considérables. Est-ce à tort ? La chose est discutable. Ce qu'il faut demander, en tous cas, ce que la dignité, l'honneur même de l'armée commandent d'exiger impérieusement, c'est que nul ne s'arroge le droit d'exagérer ces prescriptions réglementaires.

Un général a ordonné hier à ses subordonnés de saluer les préfets, ou du moins de punir ceux qui ne l'avaient pas fait ; tel autre leur ordonnera demain de saluer le préfet et le juge de paix ; tel autre les grands vicaires et les chanoines : ce serait la répétition de l'histoire du chapeau de Gessler.

C'est à M. le ministre de la guerre, gardien des intérêts moraux de l'armée, non

Quelques instants plus tôt, qui sait ce que j'aurais fait ?

Mais maintenant, ah ! oui, il pouvait affirmer que moi aussi je n'aurais pas reculé devant le péril pour le sauver ; j'étais attendri, j'éprouvais la douce émotion de la reconnaissance, je sentais instinctivement, et sans m'en rendre bien compte, qu'en acceptant un bienfait on s'oblige implicitement à le mériter.

A partir de ce jour, je fus attiré vers Palot par une indicible sympathie.

Cette nature délicate et forte en même temps m'intéressait ; je pressentais un mystère dans cette existence qui contrastait tant avec le milieu dans lequel elle s'élevait ; je me demandais comment ce jeune homme, dont le visage ne reflétait que les sentiments les plus purs, avait pu subir une peine infamante, et je ne parvenais pas à admettre qu'il fût coupable ; il était timide et craintif, et cependant il ne s'était certainement pas dissimulé qu'en se plaçant entre moi et Bourdeau il appelait sur lui un grave danger.

Je considérais comme un devoir de le protéger à mon tour, car dès le premier instant j'avais compris que ce forcené chercherait à se venger de sa déconvenue, et depuis j'avais été confirmé dans cette pensée.

Tous ceux qui avaient le droit de donner des ordres à Bourdeau lui laissaient voir que, s'ils ne

l'avaient pas puni, faute de preuve, ils le considéraient comme parfaitement capable d'un crime.

Le ton dont on lui parlait, les regards qu'on dirigeait sur lui, tout trahissait la répulsion et l'horreur dont il n'était que trop digne.

Il ne pouvait s'y méprendre et en éprouvait une fureur poussée jusqu'à la démence ; c'était sur moi, sur Palot surtout que se reportait sa rage ; nous étions coupables, moi d'avoir échappé à sa trame, et celui-ci de m'en avoir préservé.

Ses regards se fixaient sur nous avec l'expression d'une bête féroce qui se prépare à déchirer sa proie, ses yeux s'enflammaient, sa figure se contractait, le sang empourprait ses joues, je l'aurais cru ivre si je n'avais su qu'il lui était impossible de se procurer de l'eau-de-vie, mais la haine exaltée jusqu'à la fureur ne produit-elle pas une sorte d'ivresse qui peut comme l'autre troubler le cerveau et bouleverser les traits ?

J'avais peur pour Palot.

Je pourrais rarement lui parler, cependant je lui dis plusieurs fois tout bas :

— Prenez garde à Bourdeau.

Il se bornait à sourire, de ce sourire résigné qui semblait dire :

— Je suis sans crainte, il en sera ce que Dieu voudra.

Nous étions dans le préau à la promenade du soir, circulant en silence dans l'espace qui nous

était assigné entre les quatre grands murs. Un de nous, ami de Bourdeau, si l'on peut profaner ce nom en l'appliquant à de pareils êtres, tomba dans une sorte d'attaque d'épilepsie vraie ou simulée, je ne sais trop.

Pendant qu'il se roulait par terre, gardiens et prisonniers accoururent vers lui ; Palot, qui évitait toujours le bruit et le tumulte, resta seul à l'un des angles du préau ; Bourdeau profita du moment pour satisfaire sa vengeance et marcha sur lui, levant son poing capable d'assommer un bœuf ; il commença à faire sombre.

— Misérable avorton, dit-il, nous allons régler nos comptes.

Mais j'étais en éveil ; persuadé que j'aurais à me défendre moi ou Palot contre notre ennemi, j'avais emmanché dans un morceau de bois un fer qui, aminci à l'extrémité, formait une espèce de stylet ; je portais toujours cette arme sur moi. Je la pris et m'élançai entre l'agresseur et sa victime.

— Tu n'arriveras à lui, dis-je, qu'en me passant sur le corps.

— Tu n'as guère de mémoire, répondit Bourdeau, je vais renouveler la leçon.

Il fit un pas vers moi ; mais comme je l'attendais immobile et résolu, il hésita.

Le misérable était lâche ; lui qui abusait avec tant d'insolence de sa force, maintenant qu'il y avait un danger à courir, reculait et faisait une mine pi-

toyable.

Les prisonniers firent bientôt cercle autour de nous, ils furent témoins de son attitude tremblante en face de moi, et je pus constater qu'ils étaient enchantés de voir abattu et humilié celui dont ils avaient si longtemps subi la tyrannie.

Sa domination ne reposait que sur la force brutale ; dès que cette force subissait un échec, le honteux prestige qu'il avait exercé disparaissait ; il en est ainsi de toutes les influences auxquelles l'estime ne sert pas de base ; on s'y soumet, par lâcheté, mais dès que l'occasion se présente de s'en affranchir, on la saisit avec empressement.

Cet homme dont la haine était paralysée par la terreur, qui se tenait immobile, n'osant faire un pas vers l'adversaire qu'il avait tenté d'assommer lâchement, n'était plus qu'un objet de dégoût pour les assistants.

Leurs sympathies étaient évidemment pour moi, et ils oubliaient les griefs qui les avaient éloignés de ma personne.

Les gardiens ne se méprirent pas sur le rôle de chacun de nous dans cette scène, et, quoique je fusse en faute pour m'être muni d'une arme prohibée dans la prison, ils n'hésitèrent pas à se prononcer contre Bourdeau.

Celui-ci était resté d'abord comme abruti par l'humiliation qui lui était infligée, mais quand on voulut s'emparer de lui pour le conduire au cachot,

moins que de ses intérêts matériels, qu'il appartient d'intervenir dans une pareille affaire. Nous osons espérer qu'il le fera.

Si l'y a une faute commise, ce n'est assurément pas par ceux qui ont été punis. Le salut qu'ils auraient pu adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire n'aurait été de leur part qu'une marque de politesse ou de déférence dont ils étaient parfaitement libres de juger l'opportunité.

Ah! la Patrie a retrouvé au *Moniteur de l'Armée* une petite annonce qui prouve que M. Schnerb n'a pas toujours eu autant de morgue à l'égard des officiers; c'est qu'à l'époque où il était en quête d'abonnés pour son *Paris-Caprice*, il ne devait guère supposer lui-même qu'il serait un jour préfet de Maine-et-Loire.

Ce qu'il y a de plus désolant dans tout cela, c'est de voir qu'une Ecole d'officiers, commandée par un général ou un colonel, peut être menacée dans son existence même pour une petite pique d'amour-propre survenue entre un de ses membres et un fonctionnaire civil, même un simple commissaire de police de province; et d'entendre toujours parler des honneurs à rendre par l'armée à tous les autres corps de l'Etat, tandis que nos lois et règlements n'obligent jamais personne à rendre honneur à cette dépositaire vaillante du drapeau national, dont la devise est abnégation et dévouement jusqu'à la mort.

Hier soir, vers 5 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les combles du café de l'Union, rue de la Comédie. L'éveillé a été donné par les promoteurs du Square. Aussitôt les secours ont été organisés par M. Maurat, lieutenant de pompiers, et M. Bougreau, agent de police, qui seuls ont sorti la pompe du théâtre et l'ont mise en mouvement. Parmi les travailleurs qui ont montré le plus d'ardeur et presque de témérité, nous devons citer M. Yves Penner dit Joseph, garçon de café, qui n'en est pas du reste à son coup d'essai quand il s'agit de dévouement.

Les ardoises volaient en éclats sous l'action du feu et retombaient sur le vitrage qui recouvre l'une des salles de billard. C'est de ce côté que les dégâts sont devenus promptement assez considérables.

Après une heure de travail, tout était fini. La cause de ce sinistre est inconnue. Il est heureux qu'il ne se soit pas déclaré la nuit, il eût pu prendre dans le quartier des proportions inquiétantes.

EGLISE SAINT-NICOLAS.

Retraite préparatoire au Jubilé, prêchée par le R. P. François-Xavier, capucin.

La retraite commence aujourd'hui jeudi 16 juin, fête du T.-S.-Sacrement, et finira le dimanche 26 courant, fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Tous les soirs, dimanche prochain excepté, chant des complies à 8 h. 1/4, suivi du sermon et de la bénédiction du T.-S.-Sacrement.

A partir de vendredi 17 juin, chaque matin, le dimanche excepté, exposition du T.-S.-Sacrement et messe à 5 h. 1/2; instruction à 6 heures; messe à 6 h. 1/2; grand-messe à 8 heures.

La clôture de la retraite se fera le dimanche 26 juin, à 8 heures du soir. Il y aura procession solennelle du T.-S.-Sacrement à l'intérieur de l'église, et consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Dimanche prochain, à Dampierre, la procession de la Fête-Dieu aura lieu à 3 heures et demie. La cérémonie sera présidée par M^r de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux.

DISPARITION D'UN FACTEUR.

Vendredi dernier, un facteur rural est parti de Chalonnès pour faire sa tournée habituelle. Depuis ce temps, il n'a plus reparu. On a retrouvé son sac renfermant deux montres en argent, et son chapeau. Cet homme, paraît-il, s'adonnait à la boisson. On ignore si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'un crime. (Etoile.)

Nous avons déjà signalé, dit le *Mémorial des Deux-Sèvres*, les gelées de la semaine dernière. Nous apprenons que la matinée de vendredi a causé des dégâts à la vigne du côté de Saint-Symphorien, Gript, Frontenay, etc. Les pousses des pommes de terre ont aussi été grillées.

LE MANS.

La nouvelle de l'interdiction des processions au Mans est formellement démentie par le *Journal du Mans*.

Nous sommes heureux de rectifier de cette façon la note que nous avons publiée, sur la foi des journaux républicains.

Le Conseil municipal aurait bien voulu dicter à M. le Maire du Mans une mesure aussi illibérale et aussi inintelligente que celle qui a soulevé tant et de si légitimes protestations à Tours, à Nantes, à Saumur et ailleurs. Mais M. le Maire du Mans, nous devons lui rendre cette justice, a nettement déclaré que la mesure en question était de celles dont il était seul juge, sans avoir à prendre ou à recevoir l'avis du Conseil municipal, qui n'avait pas à en exprimer.

Et les processions se feront, au Mans, comme d'habitude, — au moins jusqu'à nouvel ordre.

TOURS.

Hier matin, un sergent-major du 32^e de ligne, nommé Dauthey, s'est volontairement donné la mort en se tirant deux coups de fusil dans la poitrine. Ce jeune homme, appartenant à la classe 1877, était originaire de Fontaine-Française (Côte-d'Or).

Il avait succédé, comme sergent-major, à un autre sous-officier, son ami, qui s'était suicidé au mois de janvier dernier. Ce sous-officier, avant de se donner la mort, était venu pour lui rendre visite, et, ne l'ayant pas trouvé, avait laissé sa carte, avec ces mots : « Au revoir ! Vous étiez sorti. »

Dauthey conserva cette carte d'adieu. Hier matin, avant de se tuer, il y traça ce qui suit : « Mon cher, tu es parti sans m'avoir vu. Je vais te rejoindre par les voies rapides. — 15 juin 1881. »

On attribue ce suicide à des chagrins de famille. (Journal d'Indre-et-Loire.)

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe de M. Marck.

Nous avons annoncé hier, pour le jeudi 23 courant, une représentation du *Monde où l'on s'ennuie*. Voici le jugement porté par M. Francisque Sarcey, dans un de ses derniers feuilletons du *Temps*, sur la valeur de la troupe de M. Emile Marck, qui exploite en ce moment le dernier succès de M. Pailleron :

« Beaucoup de troupes ambulantes partent en ce moment de Paris pour exploiter en province. J'ai eu la curiosité de voir celle qui emporte, à travers les départements, la fameuse comédie de Pailleron, le *Monde où l'on s'ennuie*. Je suis donc allé à Melun écouter la pièce. Eh bien ! Je ne regrette pas le dérangement.

« Savez-vous bien que cette troupe composée, au hasard des circonstances, d'éléments hétérogènes, est arrivée à un ensemble excellent ? Je suis toujours étonné du nombre de talents qui vaguent sans emploi sur le pavé de Paris et se révèlent tout à coup dès qu'un directeur les met en œuvre.

« Le directeur, ici, c'est Emile Marck qui, avec son rare talent d'organisateur, a su réunir ces forces éparses et les fondre. Il lui a suffi d'une douzaine de répétitions pour mettre sur pied l'œuvre de Pailleron, et Pailleron, s'il voyait le résultat atteint, serait tout le premier surpris et enchanté.

Le rôle de Suzanne, celui que joue à merveille M^{lle} Samary, est joliment, mais très-joliment tenu par M^{lle} Henriot, qui n'a pourtant pas fait jusqu'ici grande figure au Gymnase; Marck a découvert pour jouer celui de Delaunay un beau garçon jeune, assez élégant et d'une voix sympathique. C'est l'imposante M^{me} Devoyod qui éclaircit son visage et sa voix pour rendre le personnage de la vieille duchesse; M^{me} Harris prête à l'Anglaise à lunettes son visage fin et distingué, sa taille élégante, le charme de femme du monde qu'elle répand autour d'elle; Richard, celui que nous appelons le petit Richard, pour le distinguer de son homonyme l'auteur des *Enfants*, joue avec une gaminerie spirituelle le rôle de sous-préfet; M^{me} de Severy a l'allure sévère et hautaine de la comtesse de Séran; mais il faudrait les nommer tous.

« Et je puis ajouter, pour faire plaisir à notre ami Pailleron, que sa pièce fait en province autant d'effet qu'à Paris. Tous les mots en sont goûtés, applaudis par un public qui semble très au courant des choses. Le succès du troisième acte a été aussi vif là-bas que chez nous. »

La tournée que l'excellent comique des Variétés, Baron, venait d'entreprendre, a été brusquement interrompue par une maladie de l'acteur impressario.

Revenu en toute hâte à Paris, Baron va beaucoup mieux et espère recommencer bientôt sa tournée artistique.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mai 1881.

NAISSANCES.

- Le 3. — Charles-Paul Lemesle, hameau du Petit-Puy.
- Le 4. — Eugénie-Clotilde Provot, rue du Portail-Louis; — Joseph-Clément Esnault, à l'Hospice.
- Le 5. — Louis-Marie-Pierre de Clauzade de Mazieux, rue des Païens; — Joséphine-Marguerite Arrivel, à l'Hospice.
- Le 7. — Jeanne-Marie-Antoinette de la Vèze, rue de Bordeaux.
- Le 8. — Germaine Dupuis, rue de la Fidélité.
- Le 9. — Aurélie-Eugénie Delierre, à l'Hospice.
- Le 11. — Léonie Boret, rue d'Orléans.
- Le 12. — Anna Guingamp, rue Nationale; — Marie Delhumeau, rue de Fenet.
- Le 12. — Henriette Cocuau, rue de Fenet.
- Le 13. — Jules-Auguste Marouillat, rue de la Visitation; — Marie-Françoise Partant, rue Notre-Dame.
- Le 14. — Augustine-Désirée Huet, rue de la Visitation; — Prosper-Gabriel Dixmier, quai de Limoges.
- Le 15. — Charles-Marie Duthieul, rue du Char-donnet; — Auguste-Marie Duthieul, rue du Char-donnet.
- Le 17. — Marguerite Lefort, rue de Fenet.
- Le 18. — Marie-Victorine Evrard, rue Notre-Dame.
- Le 19. — Célestin Marceau dit Auguste, rue de l'Echelle.
- Le 22. — Valentine-Adèle Diebolt, rue du Marché-Noir; — Elisabeth-Louise Bigot, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 24. — Gabriel-Emile Davoine, rue Saint-Nicolas.
- Le 25. — Henri Appert, rue de Fenet.
- Le 26. — Alexis-René Closier, rue du Marché-Noir; — Maria Perreau, rue Nationale.
- Le 28. — Louise-Emilie Granger, rue du Petit-Maure.
- Le 29. — Alphonsine-Marie Taupin, rue Notre-Dame.
- Le 30. — Jeanne-Marthe Décard, rue d'Orléans.

MARIAGES.

- Le 9. — Gustave Lhomail, journalier, a épousé Marie-Madeleine Boulet, couturière, tous deux de Saumur; — Paul-Edouard Milon, pâtissier, de Saumur, a épousé Blanche-Marguerite Robert, sans profession, de Doué.
- Le 10. — Jean Lariche, employé de commerce, de Paris, a épousé Denise-Adèle Prudhommeau, sans profession, de Saumur; — Louis Mercier, tailleur de pierres, de Rou-Marson, a épousé Augustine-Henriette Trevers, couturière, de Saumur; — Joseph Partant, tourneur, a épousé Marie-Françoise Pintre, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 16. — Auguste-Victor Hériaux, tonnelier, a épousé Jeanne-Georgette Avisseau, couturière, tous deux de Saumur; — Louis Dubois, cultivateur, de Varrains, a épousé Ernestine Lasnier, couturière de Saumur.
- Le 21. — François-Jacques Bacle, cordonnier, a épousé Louise Massot, chapeletière, tous deux de Saumur.
- Le 23. — Joseph Bachmeyer, cavalier de manège, a épousé Marie Marouillat, chapeletière, tous deux de Saumur; — Alphonse Léger, cavalier de manège, a épousé Arsène-Pauline Ditière, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 24. — Jules-Emile Agoulon, tailleur de pierres, a épousé Delphine-Emilie Briteau, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 25. — Jules Garnier, boulanger, a épousé Victorine Venise, dite Suzette, lingère, tous deux de Saumur.
- Le 31. — Louis-Marie Bouillite, armurier, du Blanc (Indre), a épousé Eulalie-Apolline Perrault, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 1^{er}. — Maurice Dumont, 1 mois, rue Courcouronne.
- Le 3. — Georges-Auguste Nouvel, 17 mois, aux Huraudières; — Anna Chateignier, blanchisseuse, 53 ans, épouse Louis Folleville, à l'Hospice; — Marie Duval, chapeletière, 53 ans, à l'Hospice.
- Le 4. — Françoise Collinet, journalière, 70 ans, épouse Jacques Sureau, rue de l'Hôtel-Dieu; — Alphonsine Valet, 8 ans, à l'Hospice; — Georges Clairambault, 18 mois, place Saint-Pierre; — Justine Solaville, rentière, 50 ans, rue Notre-Dame; — Charles-Désiré Bresson, retraité, 50 ans, rue des Ecuries; — Georgette-Anna Audru, 6 mois, rue de la Visitation.
- Le 5. — Bazile Gaborit, négociant, 57 ans, rue Saint-Jean; — François Baugé, tonnelier, 72 ans, rue de la Croix-Verte.
- Le 6. — Marguerite Bougouin, cultivatrice, 66 ans, épouse François Lefèvre, à l'Hospice.
- Le 7. — Louise Tesnier, couturière, 40 ans, épouse Jean Pay, rue de l'Hôtel-Dieu; — Auguste-Jean Bellanger, propriétaire, 81 ans, rue de l'Abreuvoir.
- Le 8. — Marie-Eugénie Vincent, 15 ans, rue Saint-Nicolas.
- Le 9. — Maurice Forgeau, 7 mois, rue du Marché-Noir.
- Le 10. — Félicité Touzeau, sans profession, 48 ans, épouse Alphonse Morin, Grand'Rue.
- Le 11. — Anne-Rose Léger, lingère, 70 ans, veuve Jean Lardin, à l'Hospice.
- Le 12. — Marie-Larbesse, sans profession, 76 ans, veuve Joachim Lancement, rue d'Orléans.
- Le 13. — Marie-Anne Rabail, sans profession, 60 ans, épouse Jean Renouard, rue d'Orléans; — Marie-Elisa Bex, institutrice, 25 ans, épouse Georges Besson, rue de la Visitation; — Joseph Pomian, chapeletier, 29 ans, à l'Hospice.
- Le 14. — Michel Rivière, propriétaire, 68 ans, rue de Bordeaux; — Ernest Poirier, 2 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Eugénie Ragueneau, chapeletière, 30 ans, épouse Michel Collinet, à l'Hospice.
- Le 15. — Jules-Auguste Marouillat, 2 jours, rue des Boires; — Charles-Paul Lemesle, 12 jours, hameau du Petit-Puy.
- Le 17. — Madeleine Archelais, sans profession, 81 ans, veuve Charles Chère, rue de la Cocasserie; — Félix Carré, maçon, 20 ans, à l'Hospice.
- Le 20. — Françoise Maureau, rentière, 84 ans, épouse Jean-Baptiste Fournier, Grand'Rue; — Prosper-Gabriel Dixmier, 8 jours, Grand'Rue.
- Le 21. — Louis-Léon Alzon, 11 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Catherine Julien, lingère, 76 ans, veuve René Barat, à l'Hospice.
- Le 22. — Anna Coubart, couturière, 37 ans, épouse Auguste Boudu, à l'Hospice.
- Le 23. — Clémence Dupuis, 8 mois, rue de Poitiers.
- Le 24. — Aglaé Chollet, sans profession, 61 ans, veuve René Moulin, place de la Bilange.
- Le 26. — Louise-Anne Gallé, sans profession, 56 ans, épouse Martin Beillard, rue de la Visitation; — Albert Bourreau, 13 ans, à l'Hospice; — Louis Belin, cultivateur, 83 ans, à l'Hospice.
- Le 27. — Julie Chalou, domestique, 67 ans, veuve René Segret, à l'Hospice.
- Le 29. — Julie David, domestique, 76 ans, à l'Hospice; — Marie Foucault, journalière, 59 ans, épouse Jean Gasté, à l'Hospice.

AGENCE EWIG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500,000 FR.
9, rue d'Amboise, à Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1881.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'Agence Ewig a eu lieu le 28 mai 1881, au Siège Social.

Le rapport du Conseil d'administration a constaté la marche active de la Société pendant l'exercice 1880, comprenant les six derniers mois seulement, du 1^{er} juillet au 31 décembre.

En vue de favoriser le développement de ses affaires et de multiplier ses relations avec la presse départementale, l'Agence Ewig a fondé des succursales dans les principaux centres des départements.

Elle s'est intéressée à des Agences de Télégraphie et de Correspondances; elle a fondé les Télégrammes du Jour; ces services réunis lui permettent de fournir aux journaux, aux établissements publics, aux Sociétés financières et aux particuliers, des dépêches télégraphiques, des correspondances, des renseignements et des informations de toute nature.

Rien n'a été négligé pour multiplier les relations de l'Agence avec les Sociétés Financières, avec les propriétaires et directeurs de journaux à Paris et en province, pour accroître le nombre de ses affaires et élargir le cercle de ses opérations.

Les résultats des quatre premiers mois de 1881 constatent le succès de ces efforts; le chiffre des affaires traitées a atteint le double du chiffre obtenu pendant la même période de 1880.

Le compte de Profits et Pertes a fait ressortir, pour l'exercice 1880, un chiffre de bénéfices nets de 41,905.78. Après les prélèvements indiqués par les statuts, il revient aux actionnaires un revenu total de 29,595.58.

Le Conseil a proposé le report à nouveau au compte de Profits et Pertes de l'année 1881, d'une somme de 1,470 fr. 58, et de distribuer, à partir du 1^{er} juillet prochain, 17.50 par Action, qui, joints aux intérêts 5/0 payés le 1^{er} janvier dernier, représentent un revenu de 30 fr. pour les Actions entièrement libérées et de 20 fr. 625 pour les Actions libérées du 1^{er} quart, pour la période de 6 mois formant le premier exercice de la Société.

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Commissaire, a approuvé les comptes de 1880, la fixation du dividende, ratifié la nomination faite à titre provisoire d'un Administrateur, et nommé un Commissaire pour l'exercice 1881.

il entra dans une fureur telle que la plume est impuissante à la décrire; il balbutiait des paroles inarticulées et se débattait comme une bête fauve entre les mains de ceux qui cherchaient à le saisir.

Ce ne fut qu'après une longue lutte qu'on parvint à se rendre maître de sa personne.

Nul de nous ne devait le revoir.

Il fut bientôt après transféré dans une autre prison; puis, comme il provoqua contre lui de nouvelles sévérités, fut condamné à la déportation et alla périr dans une île lointaine.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Examen oral :

— Monsieur Ducanrelat, quel est le fondateur de la Monarchie en Portugal ?
Le voisin de l'interpellé, soufflant. — Alphonse Quatre.

Ducanrelat, très-haut. — Alphonse Karr !

Un Anglais entre dans une voiture de chemin de fer où des jeunes gens fument la cigarette :

— Cette fumée vous gêne peut-être ? lui demande-t-on.

— Oui, il gêne moi !

Les jeunes gens s'exécutent. Au même instant, l'Anglais tire de sa poche une forte pipe, l'allume, et, comme on proteste :

— Ah ! fait-il, ce n'est seulement la fumée des autres que je ne aime pas, moi.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^e, 18, rue
Beaurepaire.

ON OFFRE DES CAPITAUX

A intérêt réduit
SUR BONNES GARANTIES
Par hypothèque ou autrement.
S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers,
boulevard des Lices, n° 43.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux
des hôpitaux de Paris,
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers
le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit
le même jour les malades particuliers à l'hôtel
d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations
à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il
s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
phthisie, dysenterie, constipation, glaires,
flatul, sigreurs, acidités, pituites, phlegmes,
nausées, renvois, vomissements, même en grossesse,
diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements,
oppression, langueur, congestion, névrose, dartres,
éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,
paralyse, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,
haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,
intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation
et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin
en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants
à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments
indispensables au sang pour développer et entretenir le
cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière
est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour
assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup
de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de
faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris
par la Reva-

lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques,
elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35
ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame
la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la
marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre,
M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de
manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur,
des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie;
tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de
votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eyoan-
ças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de
dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac,
des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry
m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances
de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus
pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me
déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des
insomnies horribles. — BORRET, née Carbonnetty, rue du
Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle
et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le
lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du
Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et
magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue
Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle
économise encore 50 fois son prix en médecines. En
boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.;
2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.

12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE » en
colatère, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend
appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant
aux personnes les plus agitées. — Boîtes
ANTI-DIABÉTIQUES de REVALESCIÈRE en boîtes
de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de
poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à
Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à
Bzsson, successeur de TEXIER; J. Russon; Goussard;
cier, quai de Limoges, et partout chez les bons
pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited),
8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 15 —	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.		
11 25 —	1 17 soir.	7 40 soir.	4 51 —		
4 55 —	7 59 —	11 48 —	9 10 soir.		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 25 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	6 30 matin.	4 38 —
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de
Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86 80			Comptoir d'escompte	1085		7 50	C. gén. Transatlantique	620		2 40
3 % amortissable	88 15		15	Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1845		2 50
3 % amortissable nouveau	87			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1750	30		Société autrichienne	800		15
4 1/2 %	114 50		15	Obligations foncières 1877	365						
5 %	119 25		10	Obligations communales 1879	456		50				
Obligations du Trésor	585		3	Obligat. foncières 1879 3 %	455		25				
Obligations du Trésor nouvelles	518		5 25	Soc. de Crédit ind. et comm.	780						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	349		1	Crédit mobilier	775		6				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509		2	Est	850		7 50				
— 1865, 4 %	524			Paris-Lyon-Méditerranée	1840		5				
— 1869, 3 %	408		1	Midi	1317	50	2 50				
— 1871, 4 %	402			Nord	2080		5				
— 1875, 4 %	514		1	Orléans	1410						
— 1876, 4 %	514 50		50	Ouest	875		10				
Banque de France	5740		15	Compagnie parisienne du Gaz	1590						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 —	soir, omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, express.
3 — 32 —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

2 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive
Saumur à 6 heures 50.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.
Pour cause de fin de bail,
DE

TOUT LE MOBILIER

Garnissant l'hôtel de la Poste,
Situé à Saumur, route de Rouen,
n° 36.

Le dimanche 19 juin 1881 et
jours suivants, à une heure
après midi.

DÉSIGNATION.

Meubles meublants de toute sorte,
littérature, vaisselle, batterie de cuisine,
tables, chaises, fauteuils, linge,
etc., etc.
Un omnibus à deux places, un
cabriolet et deux chevaux;
Salle de billard au grand complet,
glaces;
Bois de chauffage, chantiers, plan-
ches, bat-flanes, etc., etc.;
Autres meubles et ustensiles de
ménage, et quantité d'autres bons
objets.
Au comptant, plus dix pour cent.
Le commissaire-priseur chargé
de la vente,
(403) THUBÉ.

A LOUER

Pour entrer en jouissance
de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,
Nouvellement monté, 4 paires de
meules, belle chute d'eau.
S'adresser au sieur Gointreau,
garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au
bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se mon-
tant et s'attelant très-bien.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans
demande
une place de valet de cham-
bre.

Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des rensei-
gnements, soit à M^e CHALLET, huissier
à Gennez, titulaire dudit office, soit à
M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur,
son mandataire. (731)

GRANDES TUILERIES

Mécaniques.

PERRUSSON

à Ecussies (Saône-et-Loire).

SUCCESSAUX : à Saint-Léger-sur-
Dheune, Autun (Saône-et-Loire);
Sancoins (Gher), et Fontafie (Charente).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 :
médaille d'or, la plus haute
récompense décernée aux fabricants
de Tuiles de la Bourgogne.

Toiles mécaniques de tous modèles;
briques pleines et creuses; carreaux;
tuyaux pour cheminées et pour con-
duites d'eau; poterie artistique et de
bâtiment.

Nouvelles tuiles spéciales, systèmes
Perrusson, brevetés s. g. d. g.; tuiles
à tenon et tuiles à panneton, à te-
naille, destinées à rendre les toitures
parfaitement solitaires tout en suppri-
mant l'attache aux lattes.

Carreaux mosaïques en grès vitrifié
et carreaux céramiques perfectionnés.
Carrelages en tous genres, depuis
1 fr. 60 jusqu'à 20 fr. le mètre.

Représentant : M. J.-B. MARÉCHAL,
rue Gueule-du-Loup, 2, à Saumur
(Maine-et-Loire). (398)

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE ANNUELLE de la SAINT-JEAN

Place du Champ-de-Foire.

A une heure, Mât de cocagne hori-
zontal avec voile.

A deux heures, Courses en sac.

A trois heures, Jeu du Baquet.

A cinq heures, Danses publiques.

A neuf heures, Illuminations avec
lanternes vénitienes.

Les marchands etalagistes trouveront
aide et protection. (415)

ON DEMANDE un cocher va-
let de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME SÉRIeux, bon com-
ptable et au courant des affaires,
demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien - Dentiste,
49, rue Royale, Saumur,
Au premier.



QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Aperitif, Fortifiant, Fébrifuge.
recommandé contre
les AFFECTIONS D'ESTOMAC,
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES,
SUITES DE COUCHEs, LANGUEUR,
FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.
PARIS, 22 & 30, RUE BROUET & LES PHARMACIENS.

COSMYDOR
Les Hygiénistes de notre époque recommandent
l'usage journalier du COSMYDOR. Cette
incomparable Eau de Toilette sans Acide ni
Vinalgre, est recommandée pour les multiples
usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé.
Toutes les célébrités médicales ordonnent aux
dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour
le soin de leur Toilette.
(En faire usage quotidiennement)
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général : 23, Rue Bergère, à Paris

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Siam
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

Saumur, imprimerie de P. GODET.